

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1082

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

820 508 885 RCS Bordeaux.

U'RSELF.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1351000.00 EUR.

Adresse : 3, Rue du Commandant Cousteau, 33100 Bordeaux.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actif Pour la société bénéficiaire de l'apport : La société M.2. F. P - (M2 FABRICATIONS PUBLICITAIRES), Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 100.000 euros, ayant son siège social situé au 3, rue du Commandant Cousteau 33100 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux (33) sous le numéro 413 304 726. Pour la société apporteuse : La société U'RSELF, Société par actions simplifiée au capital social de 1.351.000 euros, ayant son siège social situé au 3, rue du Commandant Cousteau 33100 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux (33) sous le numéro 820 508 885. Nature de l'apport : le transfert de la branche complète et autonome d'activité « Branche Logistique/Production » exploité au 3, rue du commandant Cousteau 33100 Bordeaux. L'évaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité dont la transmission à la société Bénéficiaire est prévue : Actif : 273.704,92 € Passif : 216.906,10 € Actif net apporté : 56.798,82 € En rémunération de l'Apport il est procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 27.200 € par émission de 272 actions nouvelles, entièrement libérées, et attribuées à la société apporteuse U'RSELF pour une valeur nominale de 100 € chacune, avec une prime d'apport de 29.598,82 € attribuée à la société apporteuse U'RSELF La date du projet commun d'apport : 6 novembre 2025 L'apport, qui sera réalisé au 31 décembre 2025, tant sur le plan juridique que sur le plan comptable et fiscal. Les créanciers non obligataires des sociétés participantes, dont la créance est antérieure à la publication du présent avis, pourront former opposition à l'apport dans un délai de trente jours à compter de la présente publication. Tout litige auquel pourraient donner lieu la formation, l'exécution ou l'interprétation du Traité sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de commerce de Bordeaux. Conformément aux dispositions du Code de commerce, les projets d'apport ont été déposés pour les sociétés «M.2.F.P - (M2 FABRICATIONS PUBLICITAIRES)» et «U'RSELF» au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux le 6 novembre 2025..